



Cahier des charges

Vins



Produits concernés

Exclusivement les vins secs, les vins effervescents et les vins doux naturels AOP ou IGP des interprofessions suivantes : CIVL - CIVR - Inter-Rhône - Pays d'Oc

Les vins ressortissants de l'Interprofession des vins du Sud-Ouest ne peuvent se référencer à la marque Sud de France.

Fonctionnement général du cahier des charges

Pour bénéficier de la marque « Sud de France », le produit doit obligatoirement valider l'ensemble des critères du cahier des charges.

Ces critères garantissent l'origine régionale du produit ainsi que sa qualité.

Lecture du cahier des charges

Chaque critère est formulé sous forme de question avec plusieurs réponses possibles. Seules les réponses figurant en gras permettent de valider le critère.

Cahier des charges SIQO du Vin

Section	Critère	Séquence	Questions	Réponses
Origine	obl	1	Votre produit est-il un vin IGP ou AOC/AOP du territoire de l'Occitanie ? *	Oui ; Non
Origine	obl	2	Le siège social de votre entreprise se situe-t-il en Occitanie?	Oui ; Non
Origine	obl	3	Le site d'assemblage de ce vin est-il en Occitanie?	Oui ; Non
Origine	obl	4	Le site de conditionnement de ce vin est-il en Occitanie?	Oui ; Non

* Liste des IGP et AOC du territoire de l'Occitanie :

<u>Vins IGP</u>	<u>Vins du Languedoc</u>	<u>Vins du Roussillon</u>	<u>Vins doux naturels</u>	<u>Vins effervescents</u>
IGP Aude	AOC Cabardès	AOC Collioure	IGP Pays d'oc	IGP Pays d'oc
IGP Cévennes	AOC Clairette du Languedoc	AOC Côtes du Roussillon	IGP Côtes de	AOC Blanquette de
IGP Cité de	AOC Corbières	AOC Côtes du Roussillon	Thongue	Limoux
Carcassonne	AOC Corbières Boutenac	Villages, et ses	AOC Clairette de	AOC Blanquette de
IGP Côte Vermeille	AOC Faugères	dénominations de terroirs	Bellegarde	Limoux, Méthode
IGP Coteaux	AOC Fitou	(ex : Caramany, etc.)	Clairette du	ancestrale
d'Ensérune	AOC La Clape	AOC Maury	Languedoc	AOC Crémant de
IGP Coteaux de Béziers	AOC Languedoc, et ses dénominations de terroirs	AOC Banyuls	AOC Muscat de	Limoux
IGP Coteaux de	(ex : La Clape, etc.)	AOC Banyuls Grand Cru	Frontignan	
Narbonne	AOC Limoux	AOC Muscat de Rivesaltes	AOC Muscat de	
IGP Coteaux de Peyriac	AOC Malepère	AOC Rivesaltes	Lunel	
IGP Coteaux du Pont	AOC Minervois		AOC Muscat de	
du Gard	AOC Minervois La Livinière	<u>Vins de la Vallée du Rhône</u>	Mireval	
IGP Côtes Catalanes	AOC Picpoul de Pinet	AOC Clairette de Bellegarde	AOC Muscat de	
IGP Côtes de Thau	AOC Saint-Chinian	AOC Costière de Nîmes	Saint-Jean-de-	
IGP Côtes de Thongue	AOC Saint-Chinian Berlou	AOC Côtes du Rhône	Minervois	
IGP Gard	AOC Saint-Chinian Roquebrun	AOC Côtes du Rhône	AOC Maury	
IGP Haute Vallée de	AOC Terrasses du Larzac	Villages, et ses	AOC Banyuls	
l'Aude	AOC Muscat de Frontignan	dénominations de terroir	AOC Banyuls Grand	
IGP Haute Vallée de	AOC Muscat de Lunel	(ex : Laudun, etc.)	Cru	
l'Orb	AOC Muscat de Mireval	AOC Duché d'Uzès	AOC Grand	
IGP Pays Cathare	AOC Muscat de Saint-Jean-de-Minervois	AOC Lirac	Roussillon	
IGP Pays d'Hérault	AOC Blanquette de Limoux	AOC Tavel	AOC Muscat de	
IGP Pays d'Oc	AOC Blanquette de Limoux, Méthode ancestrale		Rivesaltes	
IGP Sable de	AOC Crémant de Limoux		AOC Rivesaltes	
Camargue				
IGP Saint Guilhem le				
Désert				
IGP Vallée de Torgan				
IGP Vallée du Paradis				
IGP Vicomté d'Aumelas				